

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE617

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 9, substituer à la référence :

« 15 »,

la référence :

« 14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.